

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°26/29**
Commission municipale des menus – Constitution et composition

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, Mme NICOLAS, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, Mme LAPORTE, M. LEROY, Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. FERRIER, Mme BENZARTI, M. LE MEUR, M. SOUMARE (*à partir de 20h43*), M. DUROVRAY (*à partir de 19h54*), Mme FERRIER, Mme PROVOST, Mme MORIN, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme DOLLFUS (*jusqu'à 19h54*)
M. GOURY ayant donné procuration à M. GAUDEAU
Mme TOUCHON ayant donné procuration à Mme GUERY
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme CARILLON (*jusqu'à 20h43*)
M. PRIM ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

OBJET : COMMISSION MUNICIPALE DES MENUS – CONSTITUTION ET COMPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite du scrutin du 22 mars 2026,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron d'instaurer une commission consultative des menus pour les restaurants scolaires et de loisirs pour la durée de la nouvelle mandature,

Considérant l'importance de cette commission pour maintenir un service de qualité auprès des enfants fréquentant les restaurants scolaires de la Ville,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 8 avril 2026,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité absolue,**

Contre : Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

APPROUVE La mise en place d'une commission des menus pour les restaurants scolaires et de loisirs pour toute la durée du mandat.

AUTORISE Mme le Maire à prendre et signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en place de ladite commission.

DIT Que la commission des menus sera composée comme suit :

- L'Adjoint au Maire délégué à l'éducation et à la jeunesse ;
- Le directeur de la restauration accompagné du chef de production et du référent administratif ;
- La responsable enfance ;
- La nutritionniste ayant en charge l'élaboration de menus équilibrés, dans le cadre de la prestation de services ;
- Trois parents d'élèves référents titulaires (ainsi que trois suppléants amenés à siéger en cas d'absence des titulaires) pour l'année scolaire. Répartis entre les deux fédérations de parents d'élèves (2 postes) et un représentant des parents « indépendants » (1 poste). En cas de multiplicités des candidatures un tirage au sort sera effectué ;
- Un membre de l'amicale de la Caisse des écoles.

DIT Que le rôle de la commission sera le suivant :

- Faire le point sur les repas proposés et proposer des modifications éventuelles ;
- Recueillir toutes les remarques et suggestions visant à améliorer le contenu de l'assiette en respectant les préconisations du GEMRCN (**G**roupement d'**E**tude des **M**archés en **R**estauration **C**ollective et de **N**utrition), visant à :

- Couvrir les besoins alimentaires des convives en limitant les excès et en comblant les carences ;
- Lutter contre le surpoids et l'obésité ;
- Avoir une alimentation variée.

PRECISE Que la commission des menus se réunira quatre fois par an et qu'elle n'émet que des avis consultatifs.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME




Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France